

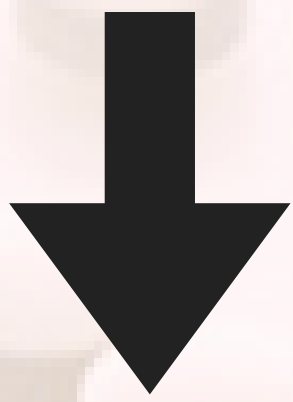
**ffgolf**®

---

**TOUS CONCERNÉS PAR LE DOPAGE  
LE SPORTIF EST LE SEUL RESPONSABLE**

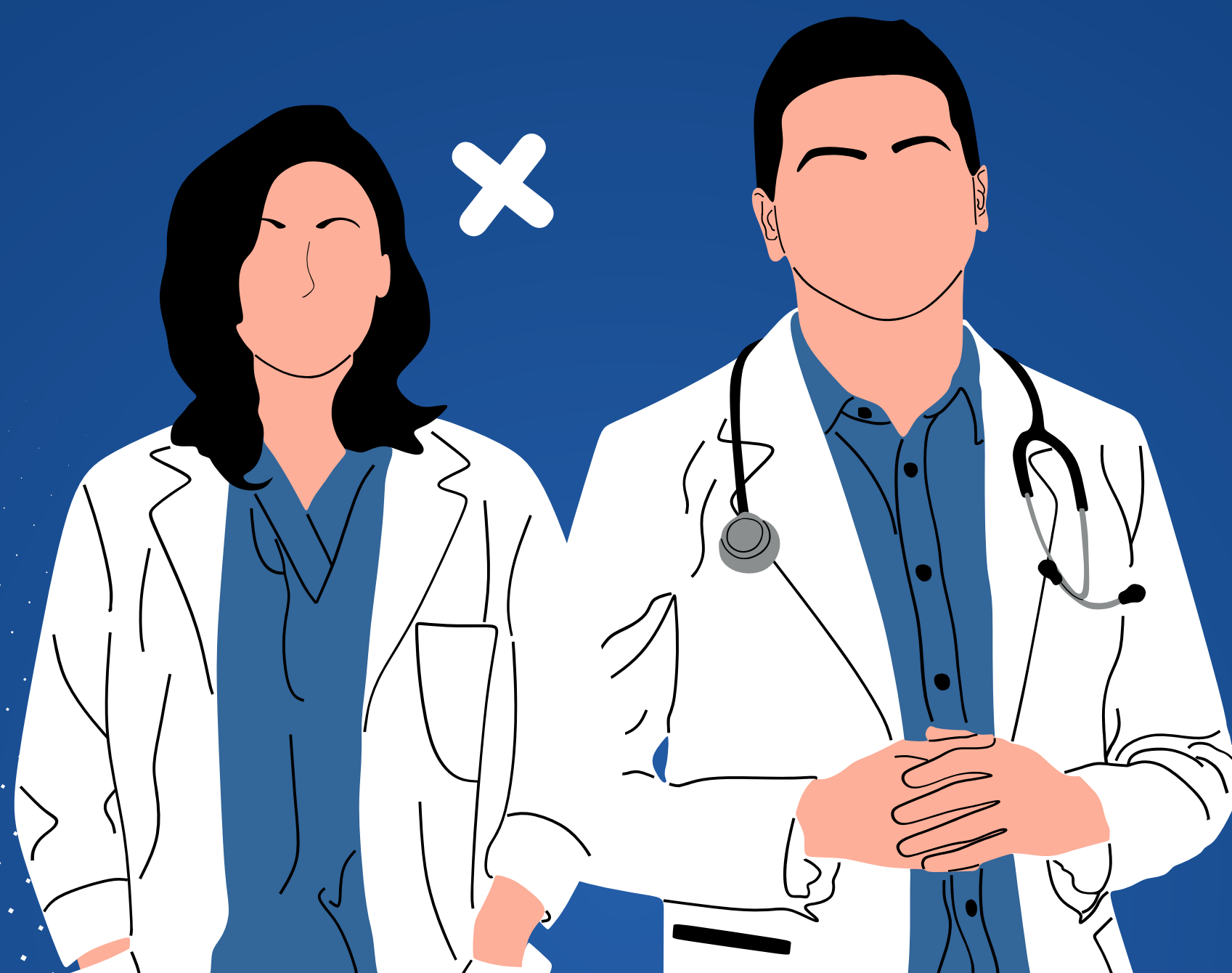
---

Vérifiez la composition des médicaments  
que vous prenez



**SCAN ME**

# COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES



## AVANT TOUTE PRISE :

- 1 - ATTENTION aux achats sur le WEB
- 2 - PRIVILÉGIER ceux ayant la NORME AFNOR NF EN 17444
- 3 - Consulter son MEDECIN
- 4 - Faire 1 bilan NUTRITIONNEL avec une DIÉTÉTICIENNE

### ATTENTION

Tout produit (même ayant la norme AFNOR) peut être contaminé par une substance interdite.  
La composition exhaustive peut ne pas être mentionnée.

# 11 CAS DE VIOLATION RÈGLES ANTI DOPAGE

- I - PRÉSENCE D'UNE SUBSTANCE INTERDITE DANS UN PRÉLÈVEMENT LORS D'UN CONTRÔLE
- II - USAGE OU TENTATIVE D'USAGE D'UNE SUBSTANCE OU D'UNE MÉTHODE INTERDITE
- III - SE SOUSTRAIRE, REFUSER, NE PAS SE SOUMETTRE AU PRÉLÈVEMENT D'UN ÉCHANTILLON
- IV - MANQUEMENT AUX OBLIGATIONS DE LOCALISATION : CUMUL DE 3 MANQUEMENTS SUR 12 MOIS
- V - FALSIFICATION D'UN ÉLÉMENT DU CONTRÔLE
- VI - POSSESSION D'UNE SUBSTANCE OU MÉTHODE INTERDITE
- VII - TRAFIC OU TENTATIVE DE TRAFIC D'UNE SUBSTANCE INTERDITE
- VIII - ADMINISTRATION OU TENTATIVE D'ADMINISTRATION D'UNE SUBSTANCE INTERDITE
- IX - COMPLICITÉ IMPLICANT UNE VRAD
- X - ASSOCIATION INTERDITE AVEC UNE PERSONNE SUSPENDUE POUR UNE VRAD
- XI - DÉCOURAGER LE SIGNALEMENT D'UNE VRAD PAR UN ACTE QUELCONQUE

